Un lien direct entre la justice et le citoyen

La Maison de la Justice et du Droit accueille près de 10 000 personnes par an pour faciliter et simplifier l'accès au droit sous ses diverses formes.

Publié le 18 octobre 2018

« Sur les quelque 150 Maisons de la justice et du droit (MJD) existantes en France, nous nous situons parmi les tro is premières sur le plan de la fréquentation », précise Jeannine Martinez, greffière responsable de la structure d'Au bagne. Un succès qui confirme l'importance d'une synergie entre les chefs de juridiction - les MJD dépendent du M inistère de la Justice - et les instances municipales - la Ville d'Aubagne assure financièrement le fonctionnement du lieu.

Jeannine Martinez explique la mission de sa structure : *« Elle se compose de deux parties. Une première concerne l'accès au droit, en permettant aux citoyens de consulter gratuitement des professionnels, tels qu'un notaire ou un avocat en droit de la famille, et des structures spécialisées. Une autre partie est purement judiciaire, avec l'organis ation de certaines audiences pénales, des suivis socio-judiciaires, des réceptions de jeunes dans le cadre de la Prot ection Judiciaire de la Jeunesse… C'est la justice qui vient vers le citoyen. »* Pour définir l'ensemble de ces actions, un maître-mot s'impose : la médiation. *« Tout d'abord parce que nombre de litiges peuvent se régler de la sorte, po ursuit la greffière. Dans la justice du XXIe siècle, la médiation est souvent une étape préalable à la procédure »*.

Dans ce contexte, un rôle important est d'accompagner, de conseiller ou d'orienter les personnes vers la permanen ce adaptée à leurs problématiques. Les attentes les plus fréquentes concernent le droit de la famille, l'aide aux victi mes et les violences conjugales.

Une implication locale

La Maison de la Justice et du Droit est bien présente dans la vie de la commune. *« C'est important pour sa visibilité* , estime Jeannine Martinez. *Mon métier de greffière est d'accompagner les magistrats. Mais j'ai carte blanche pou r différents types d'actions, comme notre participation au rallye de bienvenue des étudiants, ou au dispositif Foot Pied d'Immeuble. Chaque année, nous parrainons une équipe. »* La médaille glanée par celle du Charrel est accroc hée au mur de son bureau, témoignant que la proximité est un atout majeur.

LES PERMANENCES

• Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) : 1 er et 3e lundis du mois, de 14h à 17h. Sur rendez-vous.

• Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance (AVAD) : un lundi sur d eux et les mardis, mercredis et jeudis. Sur rendez-vous.

• Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques (ASMAJ) : 2 e et 4e jeudis du mois, de 9h à 12h. Sur rendez-vous.
Permanence sur les troubles de voisinage : le 2 e lundi du mois. L'ASMAJ reçoit le s 10 premières personnes qui se présentent.

• Avocat de l'enfant et de la famille : 3 e mercredi du mois. Sur rendez-vous. Pour l 'enfant : de 14h à 15h. Pour les adultes : à partir de 15h.

• Avocat généraliste: 1 er jeudi du mois, à partir de 9h. L'avocat reçoit les 12 premi ères personnes qui se présentent.

• Conciliateur de justice : 3 e lundi et jeudi du mois, de 9h à 12h. Sur rendez-vous.

• Défenseurs des droits : le vendredi, de 9h à 12h. Sur rendez-vous.

• Droit du Travail : 2 e lundi du mois, de 14h à 17h. Sur rendez-vous.

• Huissier de Justice : 1 er mercredi du mois, de 14h à 17h. Sur rendez-vous.

• Médiation familiale : Education Protection Insertion Sociale (EPIS) : 2 e mardi du mois, de 14h à 17h. Résonances : 1er jeudi du mois, de 9h à 12h ; 3 e jeudi du moi s, de 14h à 17h.

• Notaire : 3e lundi du mois, de 14h à 17h. Sur rendez-vous.

• Sauvegarde de l'enfance, Accueil, Ecoute, Information, Conseil et Orientation (A EICO) : le mercredi et le vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Sur rendez-vous.

• SOS femmes : le vendredi, de 9h à 12h et le mercredi après-midi, au centre hos pitalier Edmond-Garcin sur rendez-vous (accueil permanent à Marseille au 04 91 24 61 50).

• Information et soutien aux tuteurs familiaux : 3 e jeudi du mois, de 9h à 12h. San s rendez-vous.

CONTACT

SERVICE PUBLIC

Maison de la Justice et du Droit du pays d'Aubagne

26 cours Voltaire
13400 Aubagne

04 42 36 98 1
0

VOIR LA FICHE